

La Baie d'Audierne, milieu naturel

par Albert LUCAS

Plutôt que dunes de Tréguennec, ou de Plovan, on parle plus volontiers des « dunes de la Baie d'Audierne ». Cette désignation, désormais consacrée, d'un milieu terrestre par un terme de marine, n'est peut-être pas sans relation avec les fréquentes fluctuations qui, au quaternaire, ont affecté le rivage en ces lieux. La mer s'y étendait au monastirien, puis au flandrien ; elle y revient à nouveau. Les intrusions marines ne sont pas les seuls éléments d'instabilité : les eaux continentales elles aussi, s'accumulent derrière le barrage de galets et créent des étendues marécageuses d'extension très variable au cours des saisons.

Ces conditions particulières ont fait de la Baie d'Audierne un milieu naturel extrêmement riche, non seulement à cause de la variété des biotopes, mais aussi et surtout parce que l'homme n'a jamais pu s'y établir solidement.

En effet, ces terres pauvres, desséchées en été, gorgées d'eau en hiver, n'ont pas permis l'épanouissement agricole. Entre la vulnérable levée de galets et l'ancien rivage monastérien, ni la culture, ni l'élevage n'ont connu d'ampleur. En vertu du Rapport Vedel, ces terres médiocres sont toutes désignées pour être abandonnées par l'agriculture.

La seule activité industrielle consiste à exploiter les galets. Une telle extraction ne pourra jamais s'étendre, car ce serait trop manifestement aider l'action destructrice de la mer et risquer les pires catastrophes : la fermeture de ces entreprises s'impose à court terme.

Enfin, les touristes estivants, malgré l'existence de 10 km de plage de sable fin, n'ont jamais pris possession des lieux comme le prouve la rareté des résidences secondaires, et l'absence de campings aménagés ou d'hôtels. Toutes les tentatives de ce genre ont été contrariées par les conditions climatiques : houle permanente, mer dangereuse, vent trop fort. La plage est inexploitable dans les normes du tourisme traditionnel.

Faut-il se résigner à considérer la région comme définitivement inutilisable par l'homme ? Je ne le pense pas. Puisque jusqu'ici le site n'a été que très superficiellement endommagé par les activités humaines, il convient d'en tirer parti en y instaurant un tourisme éducatif qui en respecterait le caractère naturel.

Il faut tout d'abord se rendre compte qu'un capital-nature aussi important que la Baie d'Audierne représente une richesse exploitable, mais qu'elle est très menacée. Il convient donc de la protéger d'urgence, et ensuite de l'aménager sans la dénaturer. J'ai déjà eu l'occasion en 1967, de suggérer un type de mise en valeur, en envisageant « son exploitation comme site naturel, à l'instar des parcs naturels régionaux » et de proposer des mesures positives qui permettraient à la fois une progression des éléments naturels et une fréquentation active des lieux par un nombre accru de visiteurs.

Le temps presse. Comme sur tous les espaces littoraux à l'abandon des menaces se précisent. C'est la raison pour laquelle nous avons réalisé ce numéro : pour bien défendre il faut bien connaître. C'est aussi la raison pour laquelle la S.E.P.N.B. a décidé de constituer un « Comité de défense de la Baie d'Audierne » : les vœux ne suffisent plus, il faut agir.